

Date de la mission : 30 juillet au 3 août 2007
Objet : Séminaire COMIFAC sur « réduction des émissions dues à la déforestation »
Pour : MAP : S. Alexandre, S. H. des Fontaines, J. Andrieu, A. Chaudron, C. Merle, B. Beaussant, D. Mary, P. Deronzier, J.L. Flot, F. Bordes COMIFAC: A. Itoua/G. Boudzanga (Congo), A. Malibangar/F. Zowoya (RCA), C. Moussounda (Gabon), J. Amougou (Cameroun), V. Kasulu/J. Tunguni (RDC), I. Nzamio (Guinée équatoriale), J. Nagahuedi et M. Tadoum (Secrétariat exécutif de la COMIFAC) MIES : P. Watkinson MEDAD : P. Blanquet, B. Legay, E. Dulac, J. Madec, P. Sigaud MAE : L. Stéfanini, M. Letrilliart, N. Lambert, C. Besacier, S. Demarquez, C. Mercier AFD : D. Loyer, D. Kanounnikoff, P. Icard, E. Desarnaud, C. Ducastel ONFI : S. Léonard, Y.-M. Gardette CE : V. Merckx
PRINCIPALES CONCLUSIONS : Lors de l'atelier, les points focaux climat de la COMIFAC ont fait le point sur les positions des pays ou groupes de pays intervenant dans la négociation actuelle au sein de la Convention climat sur « réduction de émissions dues à la déforestation ». Ils ont aussi préparé une soumission qui insiste sur les points-clefs que les pays COMIFAC veulent voir pris en compte dans une décision à la Conférence climat de Bali (déc. 2007).
<i>Pj 1/ 07-08-08 Programme, atelier COMIFAC Douala .xls 3/ FCCC-SBSTA-2007-L.10 2/ 07-08-08 Tableau pays-position, COMIFAC Douala.xls 4/ 07-08-09 Soumission REDD COMIFAC Août 2007.doc</i>

CONTEXTE

Les pays du Bassin du Congo se sont réunis au sein de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), suite à la Déclaration des Chefs d'Etat de 1999, dite « Déclaration de Yaoundé », relative à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. La COMIFAC regroupe 10 pays : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad. L'Angola est actuellement membre observateur.

La COMIFAC s'est dotée d'un « Plan de Convergence », qui comprend dix axes stratégiques et est appuyée, pour la mise en œuvre de ce plan, par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Ce dernier a été lancé en 2002, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg, et regroupe 34 membres (pays du Bassin du Congo, ONG internationales, partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux).

La France assure la présidence de la facilitation du PFBC jusqu'en septembre 2007, après quoi celle-ci sera transmise à l'Allemagne. Dans ce cadre, le MAE, via un réseau d'assistants techniques et un consortium ONFI/CIRAD, assure un appui aux points focaux « climat » des pays de la COMIFAC pour préparer les négociations sur la prise en compte de la forêt dans un futur régime de lutte contre le changement climatique post-2012 (après la fin de 1^{ère} période d'engagement du Protocole de Kyoto).

Le MAE a sollicité un appui du MAP (en charge du suivi des négociations climat/forêt), afin de co-animer ce séminaire de négociations avec un agent de l'ONFI, Yves-Marie GARDETTE. L'objet du séminaire était de préparer une soumission portant sur « approches en faveur de l'action en matière de réduction des émissions résultant de la déforestation », laquelle doit être transmise au Secrétariat de la Convention climat.

Cette soumission résume les messages clefs de la COMIFAC sur le sujet, à l'approche de la 13^{ème} Conférence sur le climat de Bali en décembre 2007 où doivent être prises des décisions substantielles après 2 ans de négociations sur le sujet et la tenue de 2 ateliers techniques (Rome - août 2006, Cairns - mars 2007). Elle intègre les spécificités des forêts d'Afrique Centrale, engagées dans la gestion durable via l'aménagement forestier et les aires protégées.

DEROULEMENT (pj1 : 07-08-08 Programme, atelier COMIFAC Douala .xls)

Lors du 1^{er} jour, il a été fait la liste des principaux pays/groupes de pays dans la négociation et la liste des points de divergence faisant débat. Après cela, un tableau à double entrée, croisant pays/groupe de pays et points de divergence, a été élaboré et rempli progressivement suite au rappel des positions des pays/groupes de pays (pj2 : 07-08-08 Tableau pays-position, atelier COMIFAC Douala.xls).

Le 2^{ème} jour, ont été débattus 5 points faisant débat dans la négociation et sur lesquels les pays de la COMIFAC souhaitaient insister (débat synthétisés ci-après). Puis, le projet de décision sur le thème « Réduction des émissions résultant de la déforestation » (pj3 : FCCC-SBSTA-2007-L.10), proposé par le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique de la Convention climat et qui doit être (a priori) adopté lors de la 13^{ème} Conférence sur le climat de Bali en fin d'année, a été relu mot à mot. Le but était d'identifier les amendements à apporter au texte et la stratégie de négociations à mettre en place au sein du groupe de rédaction.

Le 3^{ème} jour, les points focaux se sont séparés en petits groupes (2 à 3 personnes) et ont rédigé de courts textes sur chacun des 5 points, avant mise en commun en plénière et rédaction de la soumission proprement dite.

Le 4^{ème} et dernier jour a été consacré à l'élaboration d'une proposition de feuille de route des négociations, intégrée à la fin de la soumission. Le projet de soumission a ensuite été relu en plénière, avant examen des questions diverses.

DEBATS SUR LES POINTS CLEFS (pj4 : 07-08-09 Soumission REDD COMIFAC Août 2007.doc)

→ Dégradation

Contexte : Les pays du Bassin du Congo ont été les premiers à demander à ce que la dégradation (diminution du stock de carbone sans changement d'affectation du sol) soit considérée dans la négociation. Soucieux de freiner le débat, le Brésil a toujours refusé cette proposition, en rappelant que le mandat de négociation du SBSTA porte sur la déforestation, qu'il interprète *sensu stricto* (diminution du stock de carbone avec changement d'affectation du sol). Par crainte de problèmes méthodologique liés au suivi de la dégradation, l'UE ne soutient pas franchement cette proposition de la COMIFAC, mais se dit « ouverte ». La *Coalition for rainforest nation*, qui compte le Congo, la RDC, la RCA et le Gabon parmi ses membres, soutient en principe la COMIFAC, mais se dit « flexible » sur ce point, ce qui est assez ambiguë. La plupart des autres Pays ou groupes de pays soutiennent la COMIFAC. A l'issu de l'atelier de Cairns, en mars 2007, il a été conclu que les méthodologies d'estimation des variations de stock de carbone dues à la dégradation n'étaient pas encore stabilisées, mais qu'elles pouvaient l'être rapidement. En résumé, la prise en compte de la dégradation fait craindre que les méthodologies de comptabilisation ne soient pas assez précises et que cela n'amène des difficultés supplémentaires (dans un débat déjà complexe).

Message-clef : Le futur régime doit tenir compte des spécificités nationales des pays engagés et la dégradation doit être pleinement prise en compte, d'autant que cela ne pose pas de problème méthodologique insurmontable.

→ Approche Nationale / Approche Projet

Contexte : Les pays d'Amérique latine militent pour que les pays engagés puissent choisir le périmètre d'action qui leur convient : national ou projet. Ils arguent du fait que certains pays n'ont pas le contrôle sur l'ensemble de leur territoire (guerre, manque de moyens, etc.) et que seul l'approche projet pourrait permettre d'attirer les financements du secteur privé (cependant, on peut noter que si l'approche est nationale, l'Etat est le premier responsable, mais il peut « sous-traiter » une partie de ses efforts au privé, avec bénéfices éventuels à la clef). La Chine soutient aussi l'approche projet, car elle craint de ne pouvoir contrôler tout son territoire. L'UE reste ouverte, mais demande à être convaincue que le fait de retenir l'approche projet ne favorisera pas les « fuites » (déplacement de la déforestation, et donc des émissions, depuis le périmètre de projet vers l'extérieur). Les autres pays sont plutôt favorables à l'approche nationale, qui permet d'avoir un plus grand impact et de limiter les risques de fuite.

Message-clef : Les pays de la COMIFAC ont intégré les arguments en faveur et défaveur de l'une et l'autre approche. Ils restent ouverts pour le moment.

→ Scénario de référence

Contexte : Un consensus existe au sein de la négociation sur le fait que la rémunération des réductions d'émissions dues à la déforestation doit se faire sur la base des efforts accomplis par rapport à un scénario de référence. Le Brésil milite pour que ce scénario soit projeté en suivant la tendance historique observée, afin d'avoir une base « objective ». En fait, il s'agissait plutôt de favoriser le Brésil, car il était probable, jusqu'à il y a peu de temps, que le rythme de déforestation allait

s'infléchir au Brésil...ceci n'est cependant plus aussi sûr, avec le renchérissement du cours des matières premières et le boom des agrocarburants. Les autres pays critiquent la proposition brésilienne en disant que cela revient à encourager les mauvais élèves (plus la déforestation passée est importante, plus la rémunération potentielle devient intéressante). Ils favorisent l'idée d'un scénario projeté en suivant la tendance historique, mais corrigé en tenant compte de possibles événements futurs (démographie, cours des matières premières, développement des infrastructures, etc.).

Message-clef : Le taux de déforestation des pays de la COMIFAC est historiquement bas, ce qui est en partie dû au fait que des efforts précoces de gestion forestière ont été faits. Par contre, il est prévisible que la dégradation s'accélère dans un proche avenir, sous l'effet d'une intensification de l'exploitation. Les pays de la COMIFAC souhaitent que les scénarii soient basés sur des tendances historiques, corrigées par des facteurs d'ajustement.

→ L'option de marché pour le mécanisme REDD

Contexte : L'idée initiale de la Papouasie Nouvelle Guinée, tête de file de la *Coalition for rainforest alliance*, était de permettre aux pays développés (et inscrits à l'annexe 1 du Protocole de Kyoto) de remplir leurs engagements contraignants de réduction d'émissions en achetant des crédits carbone « déforestation » aux pays en développement, afin de créer une demande de crédits pérenne et donc un flux financier stable et prédictible. La plupart des pays en développement soutiennent cette idée. Les USA et l'Australie s'y opposent, pour des raisons plus idéologiques que pratiques (décrédibiliser le processus Kyoto). Le Brésil, s'y oppose, par crainte semble-t-il de voir le cours du marché carbone Kyoto s'effondrer avec l'arrivée de crédits déforestation à bas coûts, ce qui serait préjudiciable pour la rentabilité de ses projets MDP, dont il est le 2^{ème} pays bénéficiaire après l'Inde. L'UE est indécise, reconnaissant les avantages du marché pour créer un flux pérenne et prédictible de financement, mais craignant une chute des cours du marché carbone.

Message-clef : Les pays de la COMIFAC ont une préférence pour l'option de marché.

→ Fonds de stabilisation

Contexte : Jusqu'à l'atelier de Cairns, en mars 2007, le débat était circonscrit et portait uniquement sur « la réduction des émissions dues à la déforestation », avec cependant une demande des pays de la COMIFAC pour considérer également dans ce cadre la question de la dégradation. A Cairns, l'Inde, soutenue par la Chine, a défendu l'idée qu'il ne faut pas seulement rémunérer les pays qui feraient « moins pire » qu'auparavant, en réduisant leur rythme de déforestation, mais qu'il faut aussi rémunérer les pays ayant des comportements vertueux et qui maintiennent, voire accroissent, leur stock de carbone en forêt. Cette idée n'a pour l'instant pas été discutée de façon approfondie, mais elle suscite des interrogations nombreuses : dans le cadre de la Convention climat, est-il possible et raisonnable de rémunérer des stocks de carbone (les pays de l'OPEP pourraient demander la même chose pour ne pas exploiter leurs ressources de brut...) ? Est-ce faisable (l'étude Savcor Indufor de 2006 estime le coût du maintien des forêts tropicales entre 5 à 200 GUS\$/an...). Néanmoins, nombre de pays développés sont aussi conscients que la seule rémunération des réductions d'émissions dues à la déforestation ne fera que déplacer le problème de certains pays vers d'autres, en l'absence d'une rémunération, même très partielle, des stocks sur pied. Enfin, il apparaît clair que de telles rémunérations ne pourront se faire que via un fonds, car le marché carbone ne rémunère que des réductions d'émissions (et pas le maintien de stocks).

Message-clef : Les pays de la COMIFAC soutiennent l'idée de créer un fonds de stabilisation, dont l'abondement se ferait par une taxation obligatoire sur les échanges de crédits « déforestation » (tel que cela se fait pour les crédits MDP, dont 2% abondent un fonds d'adaptation au changement climatique), des taxes sur les produits/services à fort impact en carbone et d'autres financements additionnels des pays développés. La répartition des ressources devrait se faire en tenant compte des efforts en matière de gestion durable des forêts.